

2^{ème} Rapide de BARBY

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise le 2^{ème} Rapide de BARBY.

Il se déroulera le 30/05/2026 sur la place de la Mairie de BARBY (Savoie).

Il sera homologué par la FIDE et par la FFE.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de Chennai août 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 93^{ème} congrès — Chennai 2022) en 11 rondes à l'aide du logiciel Scharlychess 4.0. 5. L'article A5 des règles du jeu rapide sera appliqué.

Seront appariés à la 1^{er} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : Horaires et pointage

Inscriptions en ligne et pointage jusqu'à 9H15. Début des parties : 9h30. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 16h00.

Article 4 : Cadence

12 min + 3 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

10€ pour les adultes et 5€ pour les jeunes.

Article 6 : Répartition des coupes

1 coupe pour le podium

Article 7 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance.

Article 8 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.

En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 9 : retard et forfaits

Aucun retard toléré. Toute ronde commencée sans le joueur sera considérée comme perdue.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Article 10 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2)

L'arbitre : Romain BILLOTTI

L'organisateur : Eric MONMAILLE